

FEUILLE D'ENGAGEMENT (à remplir par le concurrent)

Engagement à retourner impérativement avant le Lundi 7 mai 2018 à Minuit à l'ordre de l'Ecurie Jean de la Fontaine
ASA 02 - 32 rue de Montpellier 02220 Ciry-Salsogne / Tel : 06-72-08-81-50 et 03-23-82-58-59 / Fax: 03-23-73-19-69 / Mail : patrick.poincelet@spdo.fr
Les heures de convocation pour les vérifications seront disponible sur le site internet : www.rallyejeandelafontaine.fr

	CONCURRENT	1er PILOTE	2ème PILOTE	VEHICULE			
NOM :				CONSTRUCTEUR :			
Prénom :				DENOMINATION :			
Adresse :				ANNEE :			
Code Postal				N° Passeport technique:			
Ville				N° Chassis (T2)			
Gpe Sanguin				N° de course à l'année :			
Mail				Moteur (marque)			
Téléphone				Cylindrée exacte			
Fax				N° moteur			
Tél pendant le rallye				CARBURANT :		<input type="checkbox"/> ESSENCE <input type="checkbox"/> DIESEL	
N° Permis :				(rayer mention inutile)			
Délivré le :							
Préfecture :							
DATE DE NAISSANCE*	*informations obligatoires ---->/...../...../...../.....	Remise des Prix :		Ordre du Chèque à établir	
LIEU DE NAISSANCE*	*informations obligatoires ---->			Pièce à joindre :		Adresse Destinataire	
N° Licence				RIB / IBAN			
Type				Nombre de roues motrice :		DEUX	
Code ASA :				(rayer mention inutile)		QUATRE	
ASA/Ecurie :							
Signature				GROUPE		CLASSE	

Les conducteurs s'engagent à respecter les réglemens dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve . Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve au cas ou il se trouveraient dans cette situation au moment de son déroulement.

RESERVE AUX CONTROLES ADMINISTRATIFS

RESERVE AUX CONTROLES TECHNIQUES

NUMERO	Date d'engagement	Règlement:	Nom du contrôleur et signature:	Nom du contrôleur et signature:	GROUPE	CLASSE	OK

SEULES LES DEMANDES COMPLETES (INFOS EQUIPAGES) SERONT PRISES EN CONSIDERATION. L'engagement sera validé au moment du paiement à l'ordre de l'Ecurie Jean de la Fontaine
AU DELA DU 7 MAI 2018 PLUS AUCUN ENGAGEMENT NE POURRA ETRE RETENU, COMPTE TENU DE L'OBLIGATION
FAITE A L'ORGANISATEUR DE FOURNIR LA LISTE DES ENGAGES EN PREFECTURE